

# La difficile affirmation de la Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1929)

par Loïc LE BARS\*

La Fédération des Syndicats des Membres de l'Enseignement Laïque, membre de la C.G.T. puis de la C.G.T.U. et plus communément appelée Fédération unitaire de l'Enseignement ou Fédération de l'Enseignement, naît en 1919 de la transformation de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs et d'Institutrices en « Fédération d'Industrie » par l'élargissement de son recrutement aux enseignants des deuxième et troisième degrés. Cette mesure ne modifia guère la composition des syndicats départementaux où les instituteurs constituèrent toujours la grande majorité des adhérents.

La Fédération se trouva confrontée dans les premières années de l'après-guerre à un problème majeur. En effet, le vieux débat sur le rôle des syndicalistes dans le mouvement amicaliste rebondit. Dès 1905, année de fondation de la Fédération, certains militants, tels Emile Glay et Louis Roussel, privilégiaient l'action au sein des Amicales, largement majoritaires dans la profession, afin de les transformer, à terme, en syndicats de masse. D'autres, comme Louis Bouët ou Marie Guillot, donnaient la priorité au renforcement des syndicats existants tout en continuant à intervenir dans le mouvement amicaliste en tant qu'« avant-garde ». Mais en 1919 les données du problème changèrent brusquement avec la transformation des amicales en syndicats départementaux puis en syndicat national (S.N.) et leur adhésion à la C.G.T. Dès lors, une question ne cessa de se retrouver au centre de toutes les discussions qui agitèrent la Fédération jusqu'en 1929 : dans quel type d'organisation syndicale « l'avant-garde révolutionnaire » devait-elle intervenir ? Autrement dit, fallait-il rejoindre le S.N. pour essayer de faire évoluer « la masse » vers des positions plus radicales ou fallait-il au contraire continuer à se regrouper dans une organisation séparée et forcément minoritaire ?

Le bureau fédéral de l'époque avec à sa tête Louis Bouët refusa la fusion que la direction du S.N. lui proposait, et cela au nom d'une conception « avant-gardiste » et même élitiste du syndicalisme enseignant. Cependant certains militants rejoignirent le S.N., directement ou après un passage plus ou moins long dans l'autonomie. Mais même les « antifusionnistes » n'en continuèrent pas moins d'être confrontés au problème de savoir ce que pouvait faire une organisation aussi minoritaire que la leur face à un S.N. de plus en plus hégémonique. Cependant la création de la C.G.T.U. et les luttes de tendances

\* Docteur en histoire de l'Université Paris I.

qui, à partir de 1923, se développèrent dans cette organisation entre partisans et adversaires des commissions syndicales mises en place par le parti communiste reléguèrent au second plan, en apparence tout au moins, le débat sur la fusion et l'unité corporative. C'est sans doute ce qui explique le peu de place que les ouvrages traitant du syndicalisme enseignant accordent à ce débat et aux clivages qu'il ne cessa de provoquer au sein même de chaque tendance. Les divergences qui apparurent à partir de 1926 dans la fraction communiste fédérale à propos de l'intervention de ses membres dans le S.N. ne sont pas sans rappeler celles qui opposèrent quelques années auparavant les « fusionnistes » à leurs adversaires. Curieusement, ces désaccords et la crise qu'ils provoquèrent et qui aboutit en 1929-1930 au départ ou à l'exclusion du parti de la majorité de ses enseignants ne sont jamais évoqués dans les ouvrages consacrés à l'histoire du Parti communiste français.

Ce sont ces aspects peu connus de l'histoire du syndicalisme enseignant pendant l'entre-deux-guerres que nous allons maintenant développer.

## **1) La Fédération face à l'émergence du S.N. : le refus de la fusion**

### **La syndicalisation réussie des Amicales**

Le mouvement général vers les organisations syndicales se traduit dans l'enseignement par un important renforcement numérique des syndicats et surtout par la volonté manifestée par de nombreux amicalistes de transformer leurs organisations en syndicats. En mars 1919, une circulaire de la Fédération des Amicales mit ce problème à l'ordre du jour de son congrès de septembre. Dès lors se posait la question de l'éventuelle fusion de ces organisations avec les syndicats créés avant ou tout de suite après la guerre. Étant donné le rapport des forces entre les deux organisations (1), cette fusion aurait signifié en réalité l'absorption pure et simple de la Fédération des Amicales par le mouvement amicaliste syndicalisé.

Une telle perspective provoqua immédiatement au sein de la Fédération un débat d'autant plus intense qu'il fut lié, dès le début, à la lutte de tendances qui faisait alors rage dans la C.G.T. Louis Bouët, le militant qui n'allait pas tarder à symboliser le refus de la fusion, définit ainsi les enjeux de la discussion :

1°) Les gouvernements successifs, et surtout celui de M. Clemenceau, avaient déclaré « jamais » à propos du droit syndical des fonctionnaires ; et M. Clemenceau, lui-même, fait voter ce droit au moment où l'on s'y attendait le moins, car on n'avait pas eu le temps d'oublier l'interdiction de notre congrès fédéral d'août 1918.

2°) Les dirigeants de la C.G.T. ont changé d'attitude au début de la guerre ou depuis, et, par ce fait, l'organisation ouvrière s'est trouvée quasi domestiquée ; cependant les chefs sont sur le point d'être débordés par leurs troupes.

---

(1) 6 000 adhérents à la Fédération en 1919, contre près de 70 000 à la Fédération des Amicales.

3°) La majorité des fonctionnaires, notamment les instituteurs, ont une mentalité de petits-bourgeois, et leur entrée en masse dans la C.G.T. permettrait aux adaptés de se cramponner plus longtemps à la tête des travailleurs organisés (2).

Emile Glay et Louis Roussel, les principaux dirigeants de la Fédération des Amicales et, par ailleurs, toujours membres de la Fédération des syndicats, avaient d'ailleurs clairement indiqué leur accord avec l'orientation « possibiliste » (3) des dirigeants confédéraux.

Au congrès fédéral, la perspective de la fusion ou de l'entrée en bloc des amicalistes dans les syndicats existants fut presque unanimement repoussée. Les statuts de la nouvelle Fédération des Syndicats des Membres de l'Enseignement Laïque (F.S.M.E.L.) n'acceptaient que les adhésions individuelles et les syndiqués avaient jusqu'au 15 octobre pour quitter les Amicales. Ces mesures devaient provoquer la dissolution de la Fédération des Amicales ou son maintien en tant qu'organisation ouvertement anti-syndicaliste. La désignation du syndicat du Maine-et-Loire au bureau fédéral et de Louis Bouët au secrétariat général, la mise à l'étude de l'adhésion de principe de la Fédération à la troisième Internationale complétaient la victoire des antifusionnistes. Mais la suite ne se déroula pas comme prévu. Le congrès des Amicales vota le principe de la transformation en syndicats à une très large majorité et, plus difficilement, l'affiliation à la C.G.T. Le bureau, toujours dirigé par Glay et Roussel, fut chargé de prendre contact avec les dirigeants de la F.S.M.E.L. afin de définir les modalités de la fusion. La polémique reprit alors de plus belle dans les rangs des militants syndicalistes. Plus que jamais, Louis Bouët s'opposa à la fusion. Les articles qu'il publia alors permettent de comprendre sa conception du syndicalisme enseignant, conception partagée par beaucoup de ses camarades et qui fut à l'origine de toutes les prises de position de la Fédération quant à ses relations avec le S.N. jusqu'en 1935, année de l'unification syndicale.

## Une conception élitiste du syndicalisme enseignant

Louis Bouët expliqua en 1922 les raisons de son attitude intransigeante :

On ne peut assimiler l'unité corporative dans l'enseignement à l'unité ouvrière : celle-ci est possible et désirable ; celle-là ne serait que duperie. La masse des travailleurs, en effet, est accessible à la lutte des classes ; la masse du personnel enseignant, formée en majorité d'éléments petits-bourgeois, ne l'est pas. C'est cette constatation qui avait dicté notre attitude (4).

---

(2) *L'École de la Fédération*, n° 40, 28 juin 1919. *L'École de la Fédération* avait succédé à *L'École Émancipée* quand celle-ci fut suspendue par les autorités militaires en octobre 1914. La revue reprit son titre primitif en octobre 1919.

(3) C'est ainsi qu'Emile Glay définissait la position qu'il défendait et qui avait pour objectif de permettre de dépasser l'opposition classique entre « réformistes » et « révolutionnaires ». Il s'agissait pour lui de préparer la révolution par l'obtention de réformes qui devaient familiariser les travailleurs avec la gestion des entreprises et le fonctionnement de l'appareil d'État.

(4) *La Lutte des classes*, 30 octobre 1922.

Autrement dit, la méfiance traditionnelle du syndicalisme révolutionnaire envers les masses pouvait être dépassée en ce qui concernait la classe ouvrière, au moins dans une période considérée comme révolutionnaire, mais restait valable dans le milieu enseignant. Marius Villon allait dans le même sens quand il écrivait en juin 1919 qu'il y avait « 100 000 cheminots, près de la moitié du personnel du rail, derrière Monmousseau "lutte de classe" ; mais il n'y aura jamais 60 000 instituteurs derrière Bouët » (5). Pour les adversaires de la fusion, la masse des instituteurs restait réfractaire au véritable syndicalisme défendu et illustré par la Fédération depuis sa fondation. Ce qui s'était passé dans les Amicales depuis la fin de la guerre ne devait pas faire illusion : « La masse est agitée, c'est vrai, mais dans le plan vertical, elle danse sur place, elle s'agite, sans faire le moindre pas en avant, sans suivre les ondes qui passent sur elle » (6). Jean et Josette Cornec, les fondateurs du syndicat du Finistère, repoussaient eux aussi l'éventualité de la fusion et dressaient un portrait sans complaisance de leurs collègues amicalistes :

En petits-bourgeois – sans le sou – ils continuent à être les admirateurs de nos gouvernements capitalistes tigrés ou autres ; ils restent et resteront longtemps encore les humbles serviteurs de nos chefs tyranniques, guettant comme par le passé le moment opportun pour solliciter qui une promotion au choix, qui un bout de ruban (7).

Il fallait donc, comme par le passé, ne pas se laisser « submerger » par cette « masse amorphe » qui ne pouvait « qu'entraver la marche en avant » et maintenir les syndicats dans leur rôle de regroupement de la seule avant-garde de la corporation.

Par la suite, ces militants continuèrent à défendre cette conception quelque peu élitiste du syndicalisme universitaire, même quand l'adhésion de l'ensemble des 75 000 adhérents du S.N. à la C.G.T. devint effective. Joseph Rollo, le secrétaire fédéral de l'époque, affirma en 1925, dans un article de *La Vie Ouvrière*, l'organe de la C.G.T.U., que « l'affiliation du S.N. à la C.G.T. ne prouve pas que la masse des instituteurs se syndicalise mais que la C.G.T. se démocratise, se gouvernementalise » (8). En 1928, un autre militant de la « majorité fédérale », Lucien Hérard, dans un article de *L'Université syndicaliste*, le bulletin du comité des professeurs de la Fédération, généralisait cette appréciation à toutes les organisations de masse des fonctionnaires :

Elles ne sont pas prêtes à être intégrées dans le mouvement ouvrier. Celui-ci ne gagne rien à leur adhésion. On peut même soutenir qu'il y perd (9).

Les militants de la Fédération ne se contentaient pas de constater cette incapacité de la masse des instituteurs à comprendre et à partager leurs idéaux, ils tentaient aussi de l'expliquer. Principale cause évoquée : l'origine sociale des instituteurs. Andrée Brissaud, à l'époque secrétaire du « Comité central » des groupes de jeunes de la Fédération, s'exprimait ainsi en 1925 : « Recrutés surtout parmi les fils de petits fonctionnaires, de paysans et d'ouvriers aisés (l'instruction n'étant pas tout à fait aussi gratuite que le prétend

---

(5) *Bulletin du syndicat du Maine-et-Loire*, juin 1919.

(6) Article de SCHERZ, pseudonyme de François Bernard, dans *L'École Émancipée*, n° 9, 22 novembre 1919.

(7) *L'École de la Fédération*, n° 39, 21 juin 1919.

(8) *La Vie Ouvrière*, 24 avril 1925.

(9) *L'Université syndicaliste*, n° 3, mars 1928.

la loi), les apprentis-instituteurs doivent à leurs origines un esprit petit-bourgeois » (10). Le passage à l'École Normale n'arrangeait rien car « cet esprit petit-bourgeois ne fait que croître et embellir au régime des E.N. où ils sont plus que jamais fermés aux réalités de la vie extérieure ». Les conditions dans lesquelles ils exerçaient ensuite leur métier n'étaient pas plus favorables ; Joseph Rollo, par exemple, faisait le constat suivant :

Habités à vivre au milieu de gens qui les entourent de respect, qui ont pour eux une considération faisant défaut à bien d'autres fonctionnaires, ils se laissent gagner par un esprit petit-bourgeois qui ne s'accorde guère avec la situation matérielle qui leur est faite. Nulle exploitation ne s'exerce sur eux. Ils sont libres, leur inspecteur ne les visite qu'une fois par an. Rien ne les prédispose à la vie collective (11).

Ces considérations s'appliquaient surtout aux instituteurs ruraux. Mais en ville, le terrain n'était pas plus favorable à la propagande fédérale. Renée Papaud, une des principales animatrices du syndicat de la Charente-Inférieure, en donnait cette explication dans une lettre adressée à Louis Bouët en 1922 :

Les villes sont presque entièrement remplies par un personnel à demeure (femmes de fonctionnaires ou d'instituteurs qui font instruire leurs enfants, presque tous peu favorables à nos idées). Ils ont leur vie assurée et tranquille. Peu leur importe le reste (12).

D'autre part, l'influence des directeurs et directrices de quelques grosses écoles, déchargés de classe et très souvent dirigeants de la section locale du S.N., s'y exerçait d'autant plus facilement que leurs relations avec leurs adjoints semblent s'être globalement améliorées depuis le début du siècle.

Dans ces conditions, beaucoup de militants de la Fédération, libertaires ou syndicalistes révolutionnaires enthousiasmés par la Révolution russe, se refusaient avec Louis Bouët « à admettre en bloc dans nos groupements révolutionnaires un personnel dont la mentalité n'est pas susceptible de devenir rapidement la nôtre » (13). Cependant certains s'inquiétaient des conséquences d'une attitude aussi intransigeante. Ainsi Maurice Dommanget, dans une lettre qu'il adressa au secrétaire fédéral :

Cruel dilemme que celui de la quantité et de la qualité. Nous ne ferons rien sans troupe, c'est vrai, et avec des troupes l'Idéal sera perdu de vue et nous ne ferons rien encore (14).

Les partisans de la fusion, de l'entrée en masse des instituteurs dans les syndicats, refusaient d'admettre la réalité de ce dilemme. Les leaders « possibilistes » des Amicales n'étaient pas les seuls à défendre cette position. C'était aussi le cas de militants se réclamant de la minorité, de la tradition syndicaliste révolutionnaire. Pour eux, la mentalité des instituteurs avait réellement évolué au lendemain de la guerre : « D'instinct, tous les

(10) *L'Humanité*, 13 décembre 1925.

(11) *La Vie Ouvrière*, 24 avril 1925.

(12) Lettre de Renée Papaud du 15 janvier 1922, Institut Français d'Histoire Sociale, Fonds Bouët, 14 AS 446.

(13) *L'École de la Fédération*, n° 40, 28 juin 1919.

(14) Lettre de Maurice Dommanget du 29 juin 1920, I.F.H.S., Fonds Bouët, 14 AS 441.

producteurs, tous les fonctionnaires se détachaient du corporatisme étroit et brisaient et desserraient les liens qui les rivaient aux anciens partis politiques, aux castes dirigeantes d'avant-guerre ». Dans ces conditions, refuser la fusion qu'ils jugeaient indispensable était une erreur lourde de conséquences :

C'est au milieu de cette masse qu'il aurait fallu des entraîneurs, des meneurs adroits, habiles pour l'amener au port, sans trop de pertes, sans laisser trop d'unités en route. Or juste au moment précis où la masse démarre, où les Amicales demandent leur entrée à la C.G.T., nous coupons les ponts, nous nous séparons d'elle, nous nous installons dans des îlots et nous décrétons que seuls ceux qui savent nager auront le droit d'aborder au rivage et seront reçus dans le giron confédéral. Les résultats, ils sont piteux à l'heure actuelle. Avec un peu d'habileté et beaucoup de souplesse nous serions aujourd'hui à la tête d'une Fédération comprenant quarante à cinquante mille membres, tandis que notre Fédération ne groupe que des militants, des chefs sans troupes (15).

Jean Fontaine n'était pas le seul à s'exprimer ainsi. D'autant plus que les instituteurs révolutionnaires auraient pu, en cas de fusion, se regrouper dans les Comités syndicalistes révolutionnaires que Marie Guillot s'efforçait de mettre en place dans l'enseignement. Certains militants du tout jeune Parti communiste partageaient aussi ce point de vue en se référant explicitement à l'ouvrage de Lénine, *La maladie infantile du communisme*. Ce fut par exemple le cas dans la Haute-Vienne où les instituteurs communistes de Limoges, en octobre 1921, refusèrent de quitter le S.N. et de fonder un syndicat membre de la Fédération, contrairement à ce que leur demandait le secrétaire de l'union départementale de la C.G.T. alerté par Louis Bouët. Ils voulaient continuer à « noyauter selon la thèse de Moscou les syndicats jaunes » (16). Ils reçurent, dans un premier temps, le soutien de la section communiste de Limoges qui finit cependant par reprendre à son compte la position du secrétaire de l'U.D. Les instituteurs s'exécutèrent, sans être véritablement convaincus par les arguments de leurs camarades. D'autres militants communistes continuèrent à intervenir exclusivement dans le S.N., avec ou sans l'accord de leur parti.

Pendant ses deux années de mandat à la tête de la Fédération, Louis Bouët resta fidèle à sa position et combattit victorieusement toutes les tentatives de fusion globale. Même la brutale répression qui s'abattit sur la Fédération avec la venue au pouvoir du Bloc national ne le fit pas changer d'avis (17). A ceux de ses camarades qui préconisaient le regroupement de toutes les forces syndicales de l'enseignement pour mieux résister il répondit que les réactions des adhérents des ex-Amicales face à la politique répressive du gouvernement allaient révéler ceux qui étaient de véritables syndicalistes. L'unité aurait alors été possible avec les militants qui auraient su faire front. Inutile de dire que Louis Bouët et le bureau fédéral critiquèrent sévèrement la décision prise en septembre 1920 par la Fédération des syndicats d'instituteurs (ex-Amicales) de se transformer en Syndicat National pour limiter au maximum le nombre de syndicalistes susceptibles d'être

(15) Article de Jean FONTAINE, secrétaire du syndicat du Rhône, *L'École Émancipée*, n° 39, 9 juin 1920.

(16) Lettre de Bert à L. et G. Bouët du 24 août 1921, I.F.H.S., Fonds Bouët, 14 AS 445.

(17) La Fédération compta 23 révoqués dans ses rangs en 1924, dont 7 l'avaient été pendant la guerre et 15 entre 1920 et 1923.

poursuivis ! Il ne put cependant empêcher le congrès fédéral de Bordeaux en 1920 de rendre aux syndicats leur autonomie en matière de recrutement. Dans certains départements (Loire-Inférieure, Haute-Savoie...), la fusion eut lieu. Les militants de quelques syndicats dissous par décision de justice rejoignirent les sections du S.N. de leur département. Cependant, au fur et à mesure que la menace de scission se précisait dans la C.G.T., la discussion sur la fusion fut reléguée au second plan.

La création de la C.G.T.U., l'entrée du S.N. dans la C.G.T. semblaient rendre impossible la perspective de l'unité corporative, au moins à court terme. Ou plus exactement, celle-ci ne pouvait plus être séparée du combat pour le rétablissement de l'unité syndicale au niveau des confédérations, d'où les tentatives « autonomistes » dont nous reparlerons un peu plus loin. La fermeté de Louis Bouët et de l'ensemble des adversaires de la fusion avait permis à la Fédération affaiblie de survivre (18). Mais une autre polémique n'allait pas tarder à apparaître au sein de la C.G.T.U. et plus particulièrement dans la Fédération de l'Enseignement.

## **2) La mise en place des commissions syndicales du Parti communiste et l'apparition des tendances**

### **L'éclatement de la majorité confédérale issue du congrès de Saint-Étienne de 1922**

Cette nouvelle polémique opposa des militants qui, jusque-là, avaient combattu ensemble contre la direction de la C.G.T., puis, la scission consommée, contribué à organiser la C.G.T.U. En effet, la minorité révolutionnaire de la C.G.T. s'était regroupée en 1920 dans des « Comités syndicalistes révolutionnaires ». Marie Guillot avait été chargée d'impulser leur mise en place dans l'enseignement. Ces C.S.R. étaient assez hétéroclites. Trois grandes tendances y coexistaient, pas toujours harmonieusement : les anarcho-syndicalistes, peu nombreux dans la Fédération, les syndicalistes révolutionnaires proches de Pierre Monatte et du groupe de *La Vie Ouvrière* et les syndicalistes communistes intervenant d'ailleurs sans véritables directives du parti. Très vite, ces deux dernières tendances se rapprochèrent. D'un commun accord, leurs militants empêchèrent le plus longtemps possible les anarcho-syndicalistes de précipiter la scission syndicale. Malgré leurs efforts, celle-ci fut effective au début de l'année 1922. De nouveau, ils combattirent ensemble les militants libertaires, « fédéralistes » de la commission provisoire de la C.G.T.U., les signataires du « Pacte » (19), quand ces derniers voulurent y imposer une orientation purement libertaire et anti-étatiste. Majoritaires au congrès de Saint-

---

(18) Elle passe de 12 000 à 7 750 adhérents entre août 1920 et août 1921. En 1922, après la scission syndicale, le nombre des adhérents retomba à 4 460.

(19) Ce « pacte » secret, signé en 1921 par 18 militants anarcho-syndicalistes, constituait une sorte de fraction clandestine au sein de la C.G.T., puis de la C.G.T.U. et avait pour but de défendre le fédéralisme et l'autonomie du mouvement syndicaliste. Ses membres s'engageaient à œuvrer pour favoriser l'élection à tous les postes de responsabilité de syndicalistes partageant leurs conceptions.

Étienne, en juillet 1922, ils se retrouvèrent à la direction de la commission administrative de la nouvelle centrale syndicale. Louis Bouët fut l'un des quatre secrétaires confédéraux élus par cette C.A., mais, responsable de *L'École Émancipée* depuis août 1921, il dut renoncer à cette fonction. Marie Guillot, qui lui avait succédé à la même époque à la tête de la Fédération, le remplaça. Elle laissa la direction effective de la Fédération à Jean Baldacci, le responsable du syndicat de la Loire.

La distinction entre syndicalistes révolutionnaires proches du groupe de *La Vie Ouvrière*, comme Marie Guillot ou les époux Cornec, et syndicalistes communistes tels que Louis Bouët, Maurice Dommanget ou Joseph Rollo, était encore à ce moment là assez formelle. Tous étaient d'ardents partisans de la Révolution russe. Le syndicat du Finistère, dirigé par Jean et Josette Cornec, avait été le premier à voter son adhésion de principe à la troisième Internationale en 1919. Tous faisaient preuve en même temps d'une grande méfiance envers un Parti communiste français dirigé par des « politiciens » comme Frossard ou Cachin.

Mais le départ de Frossard, au début de l'année 1923, et l'adhésion de Pierre Monatte immédiatement après semblaient marquer un nouveau départ. Pour l'Internationale communiste, la création de fractions communistes dans les syndicats constituait l'une des mesures indispensables au redressement de sa section française. Cette exigence avait déjà été mentionnée dans les « vingt-et-une conditions » posées au parti pour son admission dans la nouvelle internationale en 1920. Le troisième congrès de l'I.C., en juin 1921, demandait au Parti communiste « de créer des noyaux partout où il y avait des communistes » tout en continuant de dialoguer avec « les meilleurs éléments du syndicalisme révolutionnaire » pour les gagner au communisme. Mais les luttes de tendances qui marquèrent ses débuts empêchèrent le P.C. de s'occuper sérieusement de ce problème pendant plus d'un an. Les commissions syndicales ne se mirent en place, au niveau national et dans chaque fédération du parti, qu'au début de l'année 1923. En juin, la « commission syndicale centrale » préconisa la constitution de fractions dans toutes les organisations où des militants communistes intervenaient. Aussitôt la majorité confédérale issue du congrès de Saint-Étienne se disloqua.

Comme de nombreux militants non communistes partisans de « l'indépendance syndicale », Marie Guillot dénonça les commissions syndicales, démissionna du bureau confédéral et fonda les « Groupes syndicalistes révolutionnaires » qui se prononcèrent pour l'adhésion à l'Internationale des Syndicats Rouges mais qui entendaient combattre en même temps le « noyautage » de la C.G.T.U. par le P.C. La Fédération de L'Enseignement, dont Marie Guillot était toujours la secrétaire en titre, sembla alors se ranger dans cette nouvelle minorité. Dès mars 1923, le conseil fédéral vota une résolution qui demandait « aux dirigeants confédéraux de condamner publiquement et formellement les thèses et tentatives visant à subordonner le syndicalisme aux sectes et partis politiques ». Le bureau fédéral se rallia ensuite à la résolution Lartigue-Guillot présentée au C.N. des 22 et 23 juillet et qui reprenait ce thème de la défense de l'indépendance syndicale par rapport aux partis. La convocation d'un congrès extraordinaire de la C.G.T.U. sur cette question fut décidée. De leur côté, les militants communistes de la Fédération, peut-être 200 au grand maximum, ne montraient qu'un empressement très relatif à mettre en place ces commissions syndicales ! A la veille du congrès fédéral du mois d'août, seuls deux départements, le Morbihan et l'Indre-et-Loire, en étaient pourvus.

## La défaite des minoritaires

A ce congrès, la thèse défendue par Marie Guillot fut battue et une majorité de délégués vota en faveur de la motion Sémard qui voulait laisser les tendances s'organiser librement dans la C.G.T.U. Les positions n'étaient pas encore complètement figées : le syndicat du Finistère, qui, malgré son abstention lors du vote sur cette question, partageait la position de la nouvelle minorité, fut appelé à diriger la Fédération avec l'aide de militants du Morbihan membres du Parti communiste. Mais la polémique continua, prenant même un ton de plus en plus acerbe car, pour les minoritaires, c'était l'existence du syndicalisme indépendant qui se trouvait en jeu. Au congrès confédéral de septembre la majorité du bureau fédéral se rangea définitivement dans l'opposition. Dans l'enseignement, les commissions syndicales se mettaient toujours aussi difficilement en place. Et quand Joseph Rollo voulut en créer une au niveau fédéral, il se heurta au scepticisme de nombre de ses camarades de parti. Il écrivit à Louis Bouët, qui apparemment ne voyait pas l'intérêt d'un tel organisme, pour le convaincre du bien fondé de cette initiative :

Je ne suis pas de ton avis quant à la commission syndicale fédérale. Elle nous servirait grandement en unifiant la ligne de conduite des syndiqués et elle nous permettrait, par le recensement que nous ferons des instituteurs communistes, d'élargir notre propagande. Il est des départements où n'existent pas de sections et où se trouvent des camarades du parti. Par la commission syndicale fédérale nous aurions prise sur eux et pourrions les inciter soit à créer des sections là où les circonstances sont propices, soit à agir au S.N. dans le cas contraire (20).

Finalement, sur l'insistance de la commission syndicale centrale (C.S.C.), cette commission fédérale fut mise sur pied en juin 1924. Elle procéda à un premier recensement des instituteurs et des professeurs communistes : 150 noms seulement furent collectés. Une réunion de fraction se tint à la veille du congrès fédéral du mois d'août. Les réticences de nombreux militants n'avaient pas disparu. Maurice Dommanget par exemple ne voyait pas encore très bien à cette époque à quoi ce type de réunion pouvait servir. L'enseignement n'était d'ailleurs pas la seule corporation où commissions syndicales et fractions avaient du mal à voir le jour si l'on en juge par une circulaire de la C.S.C. datée du 5 janvier 1925 :

Nos commissions syndicales de rayons n'existent pas d'une façon générale, celles des régions n'ont pas de vie active et ne font aucun travail sérieux. [...] Si des difficultés existent pour les commissions syndicales, que dire pour les fractions ! Plus de 90 % des fractions sont inexistantes (21).

Mais, malgré les réticences et le manque d'enthousiasme évident des militants communistes de la Fédération devant ces méthodes de fonctionnement si étrangères aux traditions du syndicalisme français, les commissions syndicales commençaient à

(20) I.F.H.S., Fonds Bouët, 14 AS 470.

(21) Circulaire de la Commission syndicale centrale du 5 janvier 1925, Archives Nationales, F 7 13093.

fonctionner. Pour les « syndicalistes purs » de la minorité, leur existence était en soi inadmissible. Ces militants croyaient toujours à la supériorité du syndicalisme ; la « trahison » de la direction de la C.G.T. en 1914 ne les avait pas fait changer d'avis. Marie Guillot, dans son intervention au congrès confédéral de 1923, expliquait pourquoi leur confiance envers la « théorie » syndicaliste restait intacte :

Le syndicalisme a ses directives puisées en lui-même. C'est la théorie vivante, agissante, toujours renouvelée, qui ne risque pas, comme l'autre, de vieillir. Et c'est ce qui constitue sa force, sa supériorité, en face des partis politiques (22).

Un parti politique révolutionnaire pouvait se révéler utile, à condition qu'il ne se mêlât point de lutte de classe. Jean Fontaine, autre militant minoritaire de la Fédération, ne disait pas autre chose quand il écrivait à Pierre Monatte en 1922 qu'à son avis

tout parti politique, en France, ne peut faire que de la propagande générale, de l'agitation parfois très utile, et surtout de bonnes élections. Ne voyez aucune ironie dans ce dernier qualificatif. Mais aussitôt qu'il veut faire de la besogne vraiment révolutionnaire, il empiète sur le domaine du syndicalisme et c'est la confusion inévitable (23).

Le meeting tragique de la Grange-aux-Belles, en janvier 1924 (24), les conforta dans leur idée que la politisation représentait un danger mortel pour le syndicalisme. Au sein du bureau fédéral, les relations devinrent de plus en plus tendues entre Finistériens et Morbihanais. Le 28 juin 1924, Jean Cornec écrivit à Louis Bouët qui estimait que le bureau fédéral devait continuer à rassembler des militants des deux tendances : « Notre décision est irrévocable. Nous ne continuerons à gérer la Fédération que dans le cas où la majorité serait de notre tendance » (25). Au congrès fédéral du mois d'août, les Finistériens du bureau fédéral, minoritaires dans les votes mettant aux prises les tendances, se retirèrent comme ils l'avaient annoncé. Joseph Rollo prit la direction d'un bureau fédéral « homogène », composé uniquement de militants communistes ou sympathisants. Cet événement fut considéré à juste titre comme un tournant décisif dans la vie de la Fédération. Il signifiait que l'apparition des tendances avait été provoquée par des divergences de fond, irréductibles, que la différenciation entre majoritaires et minoritaires allait l'emporter dorénavant sur toutes les autres considérations et qu'elle rendait nécessaire l'homogénéité de l'organe exécutif, au moins au niveau fédéral.

## **La reconnaissance officielle du droit de tendance dans la Fédération**

Pour permettre à la Fédération de fonctionner sur ces nouvelles bases, il fallait d'abord que la minorité fit le choix de continuer à militer en son sein. Elle ne parvint pas

---

(22) S. LISZEK, *Marie Guillot*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 244.

(23) Lettre du 11 novembre 1922, I.F.H.S., Fonds Monatte, 14 AS 246 B.

(24) Un meeting du Parti communiste, le 11 janvier, fut brutalement interrompu par des syndicalistes libertaires. Des coups de feu furent tirés. On releva deux morts.

(25) I.F.H.S., Fonds Bouët, 14 AS 470.

à adopter une position commune sur ce problème. Certains syndicats qu'elle dirigeait étaient déjà passés à l'autonomie, ou s'apprêtaient à le faire. Les militants qui choisirent cette solution pensaient œuvrer ainsi au rétablissement de l'unité syndicale. Dès 1922, le syndicat des Bouches-du-Rhône avait formé avec la section départementale du S.N. un « syndicat général » qui participa à la création d'une union locale « unifiée » des syndicats marseillais. Le Rhône en 1924 et la Loire l'année suivante se déclarèrent, eux aussi, autonomes. Là aussi, les syndicats enseignants ne furent pas les seuls à prendre cette décision et participèrent à un mouvement général qui vit les unions départementales unitaires choisir majoritairement l'autonomie. A chaque fois, la Fédération dut reconstruire un syndical unitaire. Trois autres groupements choisirent l'autonomie : les Côtes-du-Nord, la Haute-Savoie et la Savoie. Quant à celui de la Loire-Inférieure, il passa directement au S.N., ce que finirent d'ailleurs par faire les années suivantes l'ensemble des syndicats autonomes.

Les circonstances particulières qui ont présidé à la naissance des principaux syndicats autonomes permettent de comprendre a contrario pourquoi la plupart des militants de la minorité préférèrent rester dans la Fédération : l'autonomie n'était guère concevable que pour un syndicat à l'effectif conséquent et implanté dans un département ou une région fortement influencé par les traditions syndicaliste révolutionnaire et surtout libertaire d'avant-guerre. Les organisations enseignantes pouvaient alors se laisser en quelque sorte entraîner par un courant local favorable à l'autonomie, susceptible, en se généralisant, de forcer les confédérations à rétablir l'unité ouvrière enfin débarrassée de toute ingérence politique. Il faut aussi remarquer que l'autonomie constitua un phénomène essentiellement régional et toucha surtout le couloir rhodanien avec des prolongements vers les Alpes du nord. Là où ces conditions n'étaient pas réunies, le passage à l'autonomie devenait beaucoup plus problématique, en particulier pour les syndicats des régions rurales pour qui l'appartenance au mouvement ouvrier se faisait essentiellement par l'intermédiaire de la Fédération. D'autre part, beaucoup de « syndicalistes purs » estimaient que l'éventuel regroupement des organisations passées à l'autonomie n'aurait fait qu'accroître la division ouvrière, Et surtout leur attachement à la Fédération, leur sentiment qu'elle seule représentait le syndicalisme dans l'enseignement l'emportaient sur toute autre considération. Même les partisans de l'autonomie affirmaient d'ailleurs qu'ils rompaient avec la C.G.T.U. et non avec la Fédération.

La plupart des minoritaires restèrent donc dans la Fédération et à la C.G.T.U., contrairement à ce qui se passa dans la plupart des autres corporations. Ils s'organisèrent, se dotèrent d'un organe, *L'Action syndicaliste*, ouvert aux minoritaires passés à l'autonomie, et d'un bureau de liaison. Ils comptaient parmi eux des éléments qualifiés de « réformistes », qui entendaient, eux aussi, combattre l'influence communiste. En 1926, une autre opposition apparut, celle de la Ligue syndicaliste, regroupant des militants proches de Pierre Monatte, exclu du Parti communiste et fondateur de *La Révolution Prolétarienne*. Ce groupe, essentiellement implanté dans la région parisienne, ne tarda pas à collaborer étroitement avec la première minorité et finit par se confondre avec elle à tel point que la Ligue syndicaliste rassemblait à la fin des années 1920 la plupart des responsables minoritaires.

La présence en son sein d'une forte minorité rejetant aussi bien la tentation autonomiste que le passage à la C.G.T. donnait à la Fédération une physionomie inédite et originale dans le mouvement ouvrier de l'époque. Les minoritaires entendaient bien occuper dans leur organisation toute la place à laquelle ils pensaient avoir droit, d'autant

plus qu'ils dirigeaient la plupart des syndicats à gros effectifs et qu'ils s'estimaient désavantagés par le mode de votation en vigueur dans les congrès (le nombre de mandats allait de 2 pour les syndicats de moins de 10 membres à 6 pour ceux qui dépassaient les 200 adhérents). Le maintien de la cohésion de la Fédération exigeait donc la reconnaissance officielle de la représentativité de la minorité, en particulier dans les instances délibératives fédérales, l'organe exécutif devant en revanche rester homogène. En conséquence, le congrès fédéral de 1925 adopta de nouveaux statuts dont l'article 14 stipulait que huit des quinze membres du Conseil fédéral étaient nommés « proportionnellement aux forces respectives des tendances » (26). D'autre part, le règlement intérieur, lui aussi modifié, indiquait que les délégués au congrès avaient l'obligation de tenir compte « de l'opinion des minorités, quand celles-ci représentent le sixième au moins des suffrages exprimés » (27). Le droit de tendance était ainsi officiellement reconnu et allait structurer dès lors le fonctionnement de la Fédération.

Mais cette reconnaissance n'explique pas tout. La minorité resta dans la Fédération non seulement par attachement à une organisation que ses militants avaient largement contribué à construire, mais aussi parce qu'elle ne trouvait pas grand-chose à redire à l'orientation et à l'intervention mises en œuvre par les bureaux fédéraux à dominante communiste. Les divergences portaient essentiellement sur le problème de l'indépendance syndicale et les reproches des minoritaires s'adressaient beaucoup plus à la direction de la C.G.T.U. qu'à celle de la Fédération. Il est symptomatique de constater que pendant toute la période étudiée, les tendances s'affrontèrent uniquement sur cette question ou sur des problèmes qui en découlaient directement comme la « censure » (28) exercée par la rédaction de *L'École Émancipée* à l'encontre des articles des minoritaires dénonçant la « colonisation communiste » (29). Dans les congrès, les votes permettant de mesurer le rapport de force entre les tendances se déroulaient toujours après les débats où ce thème avait été abordé d'une manière ou d'une autre. Dès que la discussion portait sur les revendications, la défense de l'école laïque ou les questions pédagogiques, les clivages de tendances disparaissaient et, très souvent, les conclusions des rapporteurs étaient adoptées à l'unanimité, quelle que fût leur sensibilité ; des divergences pouvaient aussi apparaître dans ces débats, mais elles ne trouvaient pas leur origine, la plupart du temps, dans l'antagonisme des tendances. Par exemple la question de l'indemnité de résidence vit s'opposer les instituteurs de province, unanimes pour demander sa suppression, et les délégués du syndical de la Seine, beaucoup plus réticents à l'égard de cette revendication massivement rejetée par leurs collègues parisiens.

Dans tous les domaines, les positions défendues par la Fédération s'inscrivaient totalement dans la tradition syndicaliste révolutionnaire d'avant-guerre. L'appartenance de ses dirigeants au Parti communiste n'avait pas fondamentalement modifié son orientation. Pour eux, le syndicalisme enseignant ne pouvait regrouper, comme par le passé, qu'une petite avant-garde. Pour ne prendre que quelques exemples, la lutte contre la direction d'école avait été à l'origine même de la naissance de la Fédération et la revendication du

(26) *La Fédération de l'Enseignement*, Paris, Maison des syndicats, 1925, p. 97.

(27) *Id.*, p. 99.

(28) Dès 1924, les minoritaires se plaignirent de la « censure » exercée par la rédaction de *L'École Émancipée* qui s'efforçait d'y limiter le plus possible la place tenue par les querelles de tendances.

(29) Lettre de G. Thomas à Rollo du 22 juin 1926, I.F.H.S., Fonds Dommanget, 14 AS 239 P.

« traitement unique » était apparue avant 1914. Le fonctionnement de la fraction communiste, son autonomie par rapport aux instances du parti, permettent d'expliquer cette continuité. « Depuis 1924, les quelques centaines de syndicalistes membres du parti qui militent dans nos syndicats dirigent en fait l'organisation dont ils sont les éléments les plus actifs, mais sans recevoir aucun mot d'ordre, aucune consigne de ce parti qui serait bien incapable de leur en donner » (30) : il semble bien que cette affirmation de Maurice Dommanget corresponde à la réalité. La manière dont se déroula la discussion entamée dès 1926 au sein de la fraction à propos de l'attitude à adopter vis-à-vis du S.N. vient confirmer cette appréciation.

### 3) La Fédération face à l'hégémonie du S.N.

#### L'impossible front unique

Depuis 1920, les relations entre la Fédération et le S.N. s'étaient progressivement dégradées. Pratiquant une politique de « front unique » avant même qu'elle fût préconisée par l'Internationale communiste en 1921, les dirigeants de la Fédération adressèrent au S.N. des propositions d'actions communes. Ces militants, nous l'avons vu, refusaient la fusion mais le rapport des forces entre les deux organisations ne leur laissait pas d'autre choix que d'essayer de réaliser l'unité avec le S.N. s'ils voulaient arriver à une action d'ensemble de la profession. Des réunions eurent lieu, une circulaire commune fut envoyée dans les départements, on envisagea des perspectives d'actions unitaires, par exemple la démission des conseillers départementaux syndiqués pour protester contre la répression du Bloc national. Mais, quand le S.N. se décida à lancer ce mot d'ordre en décembre 1921, il le fit sans véritable concertation avec la Fédération qui, mise devant le fait accompli, n'eut d'autre solution que de se joindre au mouvement. Par la suite, les contacts entre les deux organisations se réduisirent à des échanges de lettres. Les réponses du S.N. aux propositions de front unique de la Fédération devinrent de plus en plus évasives. Après la victoire électorale du Cartel des gauches, à laquelle il avait largement contribué, et la reconnaissance officieuse du droit syndical aux fonctionnaires, le S.N. rompit toute collaboration avec « les extrémistes ». Ce raidissement progressif du S.N. est à mettre en parallèle avec les efforts déployés par ses dirigeants pour rendre effective l'adhésion de leur organisation à la C.G.T. En 1922 encore, le congrès du S.N. avait refusé de rendre obligatoire pour chacun de ses membres l'adhésion à la centrale ouvrière qui, malgré son évolution récente, faisait encore peur à nombre d'instituteurs même syndiqués. Il fallut attendre 1925 pour voir un congrès du S.N. voter l'obligation pour tous ses adhérents de rejoindre la C.G.T. Le S.N. devenait par là un syndicat à part entière, affilié, comme la Fédération, à une confédération ouvrière. Les derniers « complexes » que ses dirigeants pouvaient encore avoir envers l'organisation unitaire

(30) F. BERNARD, L. BOUËT, M. DOMMANGET, G. SERRET, *Le syndicalisme dans l'enseignement*, Grenoble, Institut d'Études Politiques de Grenoble, 1967, t. III, p. 84.

disparaissaient. L'intervention de Lebaillif au congrès du S.N. de 1926 fut à cet égard particulièrement significative :

Et seulement les 71 492 titulaires de ces cartes confédérales sont représentés à ce congrès. Nous ne laissons plus dire que nous tenons des congrès hybrides, où sont représentés des adhérents et des non-adhérents à la C.G.T. (31).

La direction du S.N., forte de l'écrasante supériorité numérique de son organisation, n'avait plus aucune raison de ménager la Fédération. La présence dans ses rangs d'instituteurs par ailleurs publiquement membres d'un syndicat unitaire devenait de moins en moins tolérable. En 1921, le Conseil fédéral avait autorisé les militants de la Fédération de l'Enseignement à adhérer au S.N. pour le « noyauter » à la manière de ce qui s'était fait avant-guerre dans les Amicales. Mais précisément les dirigeants du S.N. entendaient bien démontrer que la page de l'amicalisme était définitivement tournée et que leur organisation ne devait plus être considérée comme le terrain privilégié de la propagande des syndicats unitaires.

Dès 1925, Gabrielle Bouët signalait dans un rapport à l'Internationale des travailleurs de l'Enseignement que « presque partout le S.N. ferme ses portes aux membres de notre Fédération qui ont du mal à pénétrer la masse des instituteurs ». En 1926, le congrès du S.N. décida de ne plus admettre le principe de la double affiliation. Mais chaque section départementale restait libre d'interpréter cette décision comme elle l'entendait. Si dans beaucoup d'entre elles les adhérents des syndicats unitaires ne furent pas ou peu inquiétés, des exclusions eurent lieu dans certains départements. Le noyautage du S.N. par des militants revendiquant leur double appartenance devenait de toute manière de plus en plus difficile.

## **Le nécessaire renforcement de la Fédération**

La Fédération se retrouvait donc dans une position particulièrement délicate. Devant l'impossibilité de réaliser le front unique au sommet, elle s'adressa directement aux sections départementales du S.N. Cette initiative rencontra un certain écho ; quelques comités mixtes se créèrent mais en nombre insuffisant cependant pour modifier réellement la situation. En août 1926, le nouveau secrétaire fédéral, Maurice Dommanget, prit très vite conscience du problème : pour faire le front unique, il fallait être deux, et pour que le S.N. fût obligé de tenir compte de ses propositions, il fallait que le rapport des forces se modifiât en faveur de la Fédération. Pour lui, cela n'avait rien de chimérique : « L'impression dominante qui se dégage du congrès fédéral de Grenoble, c'est que la Fédération de l'Enseignement représente une force de rayonnement, de combativité, de réalisation, d'encadrement en disproportion avec ses effectifs » (32). Ce jugement pouvait s'appuyer sur le nombre des abonnés à *L'École Émancipée*, qui dépassait de beaucoup celui des adhérents à la Fédération, sur le tirage des bulletins des syndicats

(31) *Bulletin mensuel du S.N.I.*, n° 64, novembre 1926.

(32) *L'Internationale de l'Enseignement*, octobre 1926.

départementaux et surtout sur les résultats de ses candidats aux élections aux conseils départementaux de l'Enseignement primaire (33). Le renforcement numérique de la Fédération, la création de syndicats dans les nombreux départements où elle n'existait pas encore devinrent les objectifs prioritaires du nouveau bureau fédéral. A peine Maurice Dommanget était-il installé dans ses nouvelles fonctions qu'il lançait une campagne d'agitation pour la défense de l'école laïque et de ses maîtres frappés de nouveau pour délit d'opinion. Alors que certains révoqués de la période du Bloc national n'étaient toujours pas réintégrés, une nouvelle vague de répression s'abattait plus particulièrement sur certains enseignants communistes. Maurice Dommanget réussit à entraîner dans l'action l'ensemble des militants de la Fédération, quelle que fût leur tendance et malgré le scepticisme initial de beaucoup d'entre eux. De nombreux meetings furent organisés auxquels participèrent parfois les organisations confédérées. La direction du S.N. eut un certain mal à expliquer son refus de se joindre à cette campagne sans précédent et ne put empêcher quelques-unes de ses sections départementales d'y participer.

Les meetings, les réunions publiques, les communiqués de presse se succédèrent pendant les deux années du mandat du syndicat de l'Oise et de Maurice Dommanget à la tête d'une Fédération qui vit le nombre de ses adhérents augmenter d'une manière significative. En effet, alors qu'elle comptait moins de 3 300 syndiqués en août 1926, près de 2 000 enseignants la rejoignirent pendant cette période. Sa propagande en faveur du traitement unique avait recueilli un certain écho parmi le personnel, et la publication de son manuel d'histoire constitua une autre preuve de sa vitalité.

### **Les divergences au sein de la fraction communiste de l'Enseignement et leurs conséquences**

Paradoxalement, ce succès indéniable fut à l'origine d'un désaccord de plus en plus ouvertement exprimé au sein de la fraction communiste qui, depuis 1924, dirigeait la Fédération. En 1926, les syndicats unitaires de l'enseignement n'existaient que dans 53 départements. Certaines régions comme le sud-ouest en étaient presque dépourvues. La croissance de la Fédération passait donc aussi par la création de nouveaux syndicats. La grande majorité du personnel de l'enseignement primaire étant déjà syndiquée au S.N., et compte tenu du fait que les non-syndiqués constituaient la fraction la plus réactionnaire de la profession, allergique à toute forme de syndicalisme, ces syndicats ne pouvaient être fondés que par des militants de l'organisation confédérée sympathisants ou adhérents isolés de la Fédération. Maurice Dommanget pensa pouvoir s'appuyer en premier lieu sur les instituteurs communistes intervenant dans le S.N. et avec qui il était en contact. Or ces militants ne montrèrent en général aucun enthousiasme quand le secrétaire fédéral les poussa à créer dans les plus brefs délais un syndicat unitaire dans leur département. Pour eux, il n'était pas question de ruiner par ce genre d'initiative le travail engagé dans le S.N. souvent depuis des années.

---

(33) En 1929, la Fédération recueillit 13 195 suffrages dans cinquante départements soit 1/3 des voix obtenues par le S.N. dans ces mêmes départements. Les résultats furent nettement meilleurs chez les instituteurs (43,7 % des voix du S.N.) que chez les institutrices (un peu moins que 30 % des voix du S.N.) ; par le jeu du scrutin majoritaire, la Fédération n'eut que 17 élus contre 370 au S.N.

Les arguments avancés par un instituteur communiste de la Manche, Rouxel, dans une de ses lettres à Maurice Dommanget, en janvier 1927, auraient pu être repris par l'ensemble de ces militants :

Si nous rompions avec la section du S.N., nous pourrions former un syndicat de l'Enseignement avec une vingtaine de membres, mais je crois que pour l'instant nous avons mieux à faire. En d'autres termes, l'éventualité de la création dans la Manche d'un syndicat de l'Enseignement me semble prématurée. Aux yeux de la grande masse des collègues nous apparaîtrions comme des scissionnistes, nous serions peut-être exclus de la section S.N. et, en tout cas, notre influence actuellement en progression y serait enrayée (34).

Les dirigeants des « groupes de jeunes », créés dès 1920 au sein de la Fédération mais ouverts à tous les jeunes instituteurs et institutrices, firent preuve des mêmes réticences et évoquèrent les mêmes raisons pour expliquer leur attitude à un secrétaire fédéral de plus en plus impatient : « On fonde un groupe de jeunes pour avoir éventuellement un syndicat et après, on dit ceci tuera cela. Nous perdons plusieurs syndicats de ce fait » (35). Il reprochait aussi à ces groupes de prendre un peu trop leurs distances par rapport à la Fédération dans le but de se faire mieux accepter par les sections du S.N. En 1928, Maurice Dommanget remit en cause l'existence même des groupes de jeunes dans les départements pourvus d'un syndicat unitaire.

Les préoccupations de ces militants rejoignaient celles des dirigeants de l'Internationale des travailleurs de l'Enseignement, Léon Vernochet et Georges Cogniot. L'Internationale de l'Enseignement, fondée en 1920 à l'initiative de la Fédération, s'était transformée en Internationale des travailleurs de l'Enseignement (I.T.E.) à son congrès de Bruxelles de 1924 et avait mis à sa tête une équipe, essentiellement animée par Léon Vernochet, moins directement liée à la direction fédérale que les précédentes. Cette nouvelle direction, en conformité avec la politique impulsée par l'I.C., privilégiait, surtout depuis 1926, l'intervention dans le S.N. en vue d'obtenir son adhésion à l'I.T.E. Pour rendre possible cet objectif, le congrès de l'I.T.E. avait voté cette année là, et contre l'avis de Louis Bouët, la possibilité d'admettre en son sein plusieurs sections par pays (36). Le succès de cette entreprise dépendait essentiellement des progrès de la « gauche » du S.N. favorable à l'adhésion à l'I.T.E. et dans laquelle intervenaient des militants communistes. Les efforts déployés par Maurice Dommanget et le bureau fédéral pour la création par ces derniers de syndicats unitaires allaient directement à l'encontre de l'objectif prioritaire défini par la direction de l'I.T.E. pour la France. Dans ces conditions, les relations entre les deux groupes ne pouvaient que se dégrader, surtout quand Léon Vernochet se mit à encourager ouvertement la résistance des instituteurs communistes ou sympathisants du S.N. aux pressions de la direction de la Fédération. Les principaux militants en charge de la Fédération ou de la fraction communiste estimaient que la politique préconisée par le P.C. à l'égard de la C.G.T. et de l'unité syndicale, qu'ils ne remettaient pas en cause dans son principe, était impossible à appliquer dans l'enseignement et ils se refusaient à suivre les consignes qui en découlaient :

(34) I.F.H.S., Fonds Dommanget, 14 AS 356.

(35) Lettre de M. Dommanget à L. Bouët du 18 novembre 1927, I.F.H.S., Fonds Bouët, 14 AS 474.

(36) Sur l'I.T.E., voir L. FRAJERMAN, *L'I.T.E. et son activité en France 1919-1932*, mémoire de maîtrise, Université Paris IV, 1993.

Il importe d'aider de toutes nos forces les noyaux de gauche qui se forment dans les syndicats lafayettistes, de les renforcer, d'essayer de les créer s'ils n'existent pas. Il est donc évident que la tactique qui consiste à créer un syndicat unitaire là où existe déjà un syndicat confédéré est en général mauvaise, et qu'il vaut mieux faire entrer dans le syndicat réformiste les éléments qui pourraient former un syndicat unitaire (37).

Maurice Dommanget et ses camarades étaient persuadés que la mise en œuvre d'une telle tactique dans le syndicalisme universitaire aurait condamné la Fédération à l'impuissance et à une marginalisation accrue. D'autre part, les particularités de l'histoire du syndicalisme universitaire faisaient que la gauche du S.N. était très souvent composée d'anciens militants de la Fédération dont ils étaient devenus, d'après Maurice Dommanget, les pires ennemis. Cette gauche se révélait d'autant plus nuisible à ses yeux qu'elle constituait une bonne partie de la force d'encadrement du S.N. et donnait un vernis syndical à une organisation restée à ses yeux profondément amicaliste.

Cette analyse semblait reprendre, dans une certaine mesure, les arguments développés par l'opposition animée par Trotsky au sein du mouvement communiste dans sa critique de la politique « droitiste » menée par l'I.C. pendant cette période. Mais il faut tout de suite préciser que la discussion qui se déroulait dans la fraction était complètement déconnectée du débat qui agitait au même moment les partis communistes. Ce furent des considérations spécifiques à la situation dans l'enseignement qui amenèrent Maurice Dommanget et ses camarades à s'opposer à la tactique préconisée par la direction de l'I.T.E. Ils s'estimaient insuffisamment informés pour prendre position sur le fond dans les questions débattues dans l'I.C. Maurice Dommanget avouait qu'il n'avait pas eu le loisir d'étudier les thèses en présence et avait tendance dans ces conditions à faire « confiance à son parti ». Louis Bouët était apparemment beaucoup moins sûr de la justesse de la politique suivie par l'I.C. et le P.C. mais il n'exprimait pas publiquement ses doutes et ses interrogations. En tout cas, ils s'étaient retrouvés d'accord avec Joseph Rollo pour estimer que la Fédération et *L'École Émancipée* devaient rester à l'écart de la polémique pour sauvegarder la cohésion fédérale.

Jusqu'en 1928, le différend qui opposait le bureau fédéral à la direction de l'I.T.E. ne fut pas évoqué dans les publications de la Fédération, ni même dans les circulaires de la fraction communiste. La discussion se menait essentiellement entre Léon Vernochet, les militants des départements où la question de l'intervention dans le S.N. se posait et les trois dirigeants qui se concertaient en permanence sur toutes les questions importantes, c'est-à-dire Louis Bouët, responsable de *L'École Émancipée* et véritable autorité morale de l'organisation, Maurice Dommanget et Joseph Rollo, en tant que secrétaire de la fraction. Pendant toutes ces années, les instances dirigeantes du P.C. n'intervinrent pas dans le débat, et d'ailleurs personne ne semble avoir fait appel à elles. La fraction s'organisait comme elle le voulait et fixait en toute liberté son orientation à partir des grandes lignes de la politique élaborée par le parti et la C.G.T.U., et nous avons vu qu'elle pouvait même ne pas tenir compte de leurs directives si elle les estimait peu adaptées à la situation dans l'enseignement.

Au début de l'année 1928, la polémique prit de plus en plus d'ampleur. Vernochet fut accusé d'avoir « contrecarré » l'action du bureau fédéral en Haute-Savoie en empêchant la

(37) *Bulletin d'information du Parti communiste (S.F.I.C.)*, n° 6, 25 février 1920.

création d'un syndicat pour ne pas nuire à l'action engagée dans le S.N., la fraction de la Seine, appuyée par Léon Vernochet et Georges Cogniot, relançait la vieille question du permanent qu'elle estimait indispensable à la tête de la Fédération. Joseph Rollo ne put faire autrement que de mettre ces questions à l'ordre du jour de la réunion de fraction prévue la veille de l'ouverture du congrès fédéral, le 4 août 1928. Cette réunion adopta une motion sur les groupes de jeunes qui réaffirmait leur utilité tout en précisant bien qu'ils ne devaient pas outrepasser leur rôle de groupes d'étude. Mais les désaccords persistaient sur le fond, même si la fraction parvint à maintenir au congrès fédéral une unité apparente. A la fin de l'année, le « message » de l'I.C. prenant ouvertement position en faveur des thèses défendues par la direction de l'I.T.E. devait donner au débat une toute autre dimension et marquer un tournant dans la vie de la Fédération. En quelques mois, la majorité de la fraction allait se retrouver en dehors du Parti communiste et la Fédération dans la minorité de la C.G.T.U. Une nouvelle période de son histoire, la dernière et la plus difficile, commençait.

D'une certaine manière, la discussion commencée en 1919 à propos de la fusion n'avait jamais véritablement cessé. Les enjeux immédiats furent différents, les protagonistes changèrent, au moins en partie, mais la question de fond resta la même : où et comment les instituteurs « révolutionnaires » devaient-ils intervenir dans une corporation solidement encadrée par une organisation que certains militants se refusèrent toujours à considérer comme un syndicat ?

Les partisans de la fusion en 1919-1921 estimèrent que leur place était auprès de la masse de leurs collègues, dans les Amicales en train de se syndicaliser, pour les amener progressivement à des positions plus avancées et pour ne pas faciliter la tâche des chefs « réformistes ». Certains instituteurs membres du Parti communiste partageaient cette opinion, mais la discussion ne put se mener réellement dans un parti en proie à d'intenses luttes de tendances. Le problème continua d'être débattu après la scission syndicale de 1922. Les partisans de l'autonomie affirmaient vouloir se battre autant pour la réunification des deux confédérations que pour l'unité corporative dans l'enseignement. En 1926-1928, les dirigeants de l'I.T.E. et beaucoup de militants communistes intervenant dans le S.N. et les groupes de jeunes ne posaient pas le problème exactement dans les mêmes termes, mais, partant de considérations tactiques, ils retrouvèrent les arguments des fusionnistes des années précédentes.

Tous ces militants se heurtèrent à des adversaires restés fidèles à une conception minoritaire, élaborée à l'époque du syndicalisme révolutionnaire triomphant. Parmi ces derniers, certains adhèrent au P.C., d'autres s'y refusèrent et combattirent même par la suite ce qu'ils appelaient la subordination de l'organisation syndicale au parti. Mais tous partageaient la même méfiance envers la masse, le même souci de ne pas se laisser submerger par elle et le même sentiment de faire partie de l'avant-garde de la corporation, tant dans le domaine politique que dans celui de la pédagogie. Quant à la fraction communiste qui dirigea la Fédération à partir de 1924, elle fonctionna plus comme un organisme de liaison des syndicalistes révolutionnaires de l'enseignement que comme courroie de transmission des directives du Parti communiste. Son fonctionnement donna à son groupe dirigeant une cohésion qui lui permit de résister avec succès à l'offensive des dirigeants de l'I.T.E. relayés en 1929 par la direction du parti. La « majorité fédérale » continua de défendre les conceptions, les revendications pour lesquelles elle s'était toujours battue. En 1935, à la suite de la réunification syndicale, elle se transforma en tendance au sein du S.N.I. sous l'appellation « des amis de *L'École Émancipée* ». Une des caractéristiques du syndicalisme enseignant contemporain, à savoir l'existence d'un

courant de pensée se réclamant de la tradition du syndicalisme révolutionnaire, se rattache ainsi directement à la Fédération unitaire de l'Enseignement et à son histoire.

Ce n'est pas la seule. Pour maintenir sa cohésion et son unité, la Fédération dut, en 1925, adopter des statuts qui prévoyaient la représentation proportionnelle des tendances à ses organes délibératifs et leur accès, sous certaines conditions, à la presse fédérale ; seuls les organes exécutifs restaient homogènes. Chaque tendance était libre de s'organiser comme elle l'entendait. Les mêmes règles furent adoptées dans les syndicats et leurs représentants aux congrès fédéraux devaient tenir compte dans leur vote de la force respective des différentes tendances dans leur organisation. Ce mode de fonctionnement se retrouve dans les statuts dont le S.N.I. se dota après la Deuxième Guerre mondiale. Là aussi, il s'agissait de sauvegarder l'unité d'une l'organisation profondément divisée. Et il est évident que l'expérience de la Fédération unitaire de l'Enseignement, dont la tendance syndicaliste révolutionnaire du S.N.I. était directement dépositaire, a sans doute servi de référence aux dirigeants du syndicalisme enseignant. Ces mêmes principes furent à la base du fonctionnement de la F.E.N. et donc rendirent possible l'autonomie, considérée alors comme provisoire, du syndicalisme enseignant. C'est dire toute l'importance de ce que ce syndicalisme doit à la Fédération unitaire de l'Enseignement.

## Bibliographie

- F. BERNARD, L. BOUËT, M. DOMMANGET, G. SERRET, *Le syndicalisme dans l'enseignement. Histoire de la Fédération de l'enseignement*, Grenoble, Institut d'études politiques, 1966, t. 1 : 264 p., t. 2 : 301 p., t. 3 : 351 p.
- L. BOUËT, *Trente ans de combat*, Blainville-sur-Mer, L'Amitié par le livre, s.d., 503 p.
- G. COGNIOT, *Parti pris*, t. 1, Paris, Éditions Sociales, 1976, 540 p.
- M. FERRÉ, *Histoire du mouvement syndicaliste révolutionnaire chez les instituteurs des origines à 1922*, Paris, S.U.D.E.L., 1955, 335 p.
- L. FRAJERMAN, *L'Internationale des travailleurs de l'enseignement et son activité en France*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris IV (F. Mayeur), 1993, 250 p.
- J. GIRAULT, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p.
- L. LE BARS, « Maurice Dommanget dirigeant de la Fédération unitaire de l'Enseignement », in *Actes du Colloque international tenu à Beauvais, les 6 et 7 mai 1994*, Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 1996, p. 67-77.
- S. LISZEK, *Marie Guillot, de l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme*, Paris, L'Harmattan, 1994, 315 p.
- J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, t. 44, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997.
- R. MARTIN, *Idéologie et action syndicale. Les instituteurs de l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982, 448 p.
- P. PEYRONNIN, *Recherches sur la revue L'École Émancipée 1919-1929*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris I (J. Girault, A. Prost), 1983, 246 p.
- J.-L. ROUCH, *Prolétaire en veston. Une approche de Maurice Dommanget. Instituteur, syndicaliste, historien social et libre penseur*, Treignac, Éditions Les Monédières, 1984, 231 p.